

**l'ap**

**snetaa**  
e.i.l.

MENSUEL N° 511 / AVRIL 2010 / 1,3 €



## Encore du pain sur la planche...

Réunion nationale  
chefs de travaux

### ACTUALITÉS

Réforme du dialogue social  
Enquête enseignants PSE  
Etats généraux de la sécurité  
à l'école  
Retraites  
Mutations 2010

...

# SOMMAIRE

**LE 23 MARS 2010  
LE SNETAA ÉTAIT BIEN LÀ !!!**  
p. 2

**ÉDITORIAL**  
p. 3

## ACTUALITÉS

Réforme du dialogue social  
p. 4

RETRAITES : une réforme oui !  
Mais laquelle ?  
p. 5

Etats généraux de la sécurité à l'école  
p. 6 & 7

Prévention-Santé-Environnement  
et formation au secourisme  
p. 8

Enquête enseignants PSE  
p. 9

Réunion nationale chefs de travaux  
p. 10

## DOSSIER

Mutations 2010  
p. 11,12 & 13

## ACTUALITÉS

DOSSIER ASH  
(Adaptation Scolaire et Handicap)  
p. 14

OUTREMER  
p. 15 & 16



AP N° 511 / AVRIL 2010/  
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739  
Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69  
/ snetaanat@aol.com / www.snetaa.org / Directeur  
de la publication : Christian Lage / Commission  
paritaire : CPPAP 0110 S 07264 – ISSN 1273-5450 /  
Mise en page : Marianne Morichaud /  
Photographies/Illustrations : Photos.com - Snetaa/  
Impression : Imprimerie Lefevère, 2 chaussée Marcelin-  
Berthelot 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31

## LE 23 MARS 2010, LE SNETAA ÉTAIT BIEN LÀ !!!

Le 23 mars 2010 le SNETAA Paris, Créteil et Versailles s'est mobilisé pour une augmentation salariale significative, pour l'arrêt total des suppressions de postes et pour la défense des retraites avec le maintien de la retraite par répartition, avec un retour à 37.5 années de cotisation pour une retraite à taux plein avec départ à 60 ans sur la base du traitement des 6 derniers mois d'activité.



Les dossiers à venir et en cours vont demander  
la participation de chacun.  
Ensemble, unis, solidaires  
nous continuerons le combat.  
Ensembles, unis et solidaires nous avancerons.



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

## Le SNETAA résolument tourné vers l'avenir

Notre actualité principale demeure inchangée.

Il s'agit de se battre pour obtenir les moyens de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.

L'enjeu, c'est bien l'ouverture en nombre suffisant de places de CAP tout comme d'avancer sur l'implantation de BTS en LP dont l'enseignement sera assuré par des PLP.

La réalité que vous vivez dans les établissements est très différente d'une académie à l'autre, mais aussi d'un établissement à l'autre. C'est la joie de la décentralisation !

Le SNETAA avait manifesté son fort mécontentement devant les très nombreux dysfonctionnements sur le terrain. C'est pourquoi il avait quitté le groupe de suivi national. Il n'y est revenu que devant les engagements du Ministère pris sur 3 points :

- respecter les grilles horaires et les moyens
- porter une attention à la carte des formations académiques
- accompagner les personnels avec des formations.

Un nouveau groupe de suivi a eu lieu le 12 avril. Le SNETAA a insisté en renouvelant sa demande d'un temps banalisé d'ici la fin juin pour les enseignants afin que ceux-ci puissent envisager en équipes la répartition des moyens notamment avec la mise en place de l'accompagnement personnalisé.

Nous avons demandé que lors de la journée de pré- rentrée un moment soit dégagé pour ajuster ces répartitions. Ce temps doit aussi permettre de faire le constat sur les besoins en formation des enseignants et leur accompagnement par les corps d'inspection. Là encore, ces formations devraient se mettre en place dès la rentrée.

Cette rénovation est maintenant entre nos mains pour sa réussite et elle dépend en grande partie de notre implication.

L'actualité, c'est aussi la discussion à l'Assemblée de la loi sur le dialogue social dans la fonction publique qui correspond à la modification de la représentativité syndicale.

C'est bien ce débat que nous avons voulu ouvrir même si certains ne veulent pas en entendre parler. Pour autant, ce sujet, lié à l'avenir du SNETAA, devient urgent à traiter. C'est pourquoi nous devons en débattre.

Le SNETAA s'est bien sûr engagé dans des discussions avec d'autres organisations syndicales en mettant en avant le maintien de l'existence de notre organisation qui passe par les trois critères qui sont les nôtres :

- l'indépendance,
- l'autonomie,
- l'unité.

Si le SNETAA veut un avenir, il doit tout comme les autres organisations réfléchir à ses alliances pour d'éventuels rapprochements.

Nous nous y sommes engagés. Les adhérents seront consultés sur cette question.

Tous ces éléments seront bien sûr au cœur des débats de notre congrès, afin que notre organisation sorte dotée de mandats pour affronter les jours qui viennent.

« Nous avons toujours besoin de rendre quelqu'un responsable de nos ennuis et de nos malheurs »

Pirandello

## RÉFORME DU DIALOGUE SOCIAL

A la suite de l'AP consacré entièrement à la modification de la représentativité des organisations syndicales, nous vous donnons quelques éléments complémentaires. La loi a été en discussion au Parlement fin mars. Le débat est d'autant plus nécessaire qu'il concerne l'avenir du SNETAA-eiL.

Signataires en juin 2008 des accords de Bercy sur la réforme du dialogue social présentés par Eric Woerth et André Santini, la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU et Solidaires voient actuellement leur texte porté à l'Assemblée Nationale par le biais d'un projet de loi dont le vote définitif est fixé au mardi 27 avril. Amendé par les parlementaires, ce texte comporte de nombreuses facettes.

### REPRÉSENTATIVITÉ

Transposition dans le public de la réforme sur la représentativité lancée dans le privé depuis août 2008, le projet de loi instaure qu'à compter du 1er janvier 2014 la représentativité syndicale et donc la capacité à participer pleinement au dialogue social sera liée directement aux résultats des élections professionnelles, prévues par le gouvernement à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Abandonnée donc la présomption de représentativité au profit de l'audience électorale !

Pas de seuil précis en dessous duquel un syndicat ne serait pas jugé « représentatif » mais le texte devrait s'aligner sur les chiffres du privé, soit entre 5% et 10%.

Pour rappel les précédentes élections professionnelles ont donné la répartition suivante :

### Résultats des dernières élections professionnelles dans la fonction publique (en %)

FSU	UNSA	CGT	FO	CFDT	Solidaires	CGC	CFTC	Divers
20,2	16,8	15,6	13,0	11,3	9,9	4,2	2,2	6,8

#### Fonction publique de l'Etat

FSU	UNSA	CGT	FO	CFDT	Solidaires	CGC	CFTC	Divers
11,5	11,3	23,6	16,3	16,7	7,7	2,6	3,4	6,9

#### Les 3 fonctions publiques (de l'Etat, territoriale, hospitalière)

"Les Echos" / Sources : DGAFP, DGCL, Direction des hôpitaux, Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

### VALIDITÉ DES ACCORDS ET CHAMP DE NÉGOCIATION

Toujours à compter du 1er janvier 2014, un accord ne sera valable que s'il est signé par une ou plusieurs organisations ayant obtenu 50% des voix. D'ici là ce nombre est ramené à 20% mais ne devra pas rencontrer l'opposition d'organisations représentant 50% des voix.

A noter que le champ des négociations s'élargira à la santé au travail, au déroulement des carrières, à la formation, à l'action sociale, à l'insertion des handicapés, à l'égalité professionnelle et au télétravail.

### CRÉATION DE CHSCT

Généralisation des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans la fonction publique d'Etat et les administrations territoriales, ces comités verront leur rôle renforcé, notamment au niveau des risques psychosociaux.

### PERFORMANCE COLLECTIVE DES SERVICES ET NOUVEAU GRADE, LE GRAF

Mise en place à l'horizon 2011 de l'intéressement collectif dans les trois fonctions publiques, prime qui chaque année récompenserait la performance collective des agents des services sur des critères comme la qualité de service, la maîtrise des coûts, l'amélioration des conditions de travail ou encore le développement durable.

Individuellement les agents « méritants » de catégorie A pourront se voir proposer le grade à accès fonctionnel (GRAF) afin d'accéder à une échelle de rémunérations plus intéressantes.

Les organisations CGT, CFDT, FSU et Solidaires ont fait savoir qu'elles exigeaient « l'abandon des dispositions introduites par le gouvernement qui n'ont fait l'objet d'aucun accord ».



## RETRAITES : UNE RÉFORME OUI ! MAIS LAQUELLE ?

L'éventualité de remplacer notre système de retraite actuel par un système par points ou par comptes notionnels semble abandonnée :

- trop long à donner des résultats pour l'ETAT,
- trop douloureux et trop imprévisible pour les retraités (toute la carrière prise en compte et dépendance d'un coefficient de conversion et/ou de l'espérance de vie ),
- trop aléatoire pour l'équilibre des caisses de retraite.

L'espérance de vie augmente, c'est vrai, mais surtout, le nombre de cotisants diminue parce que les jeunes sont au chômage et les seniors « mis au rebut » par les entreprises. Cependant, la rentabilité des travailleurs augmente plus vite que leur nombre diminue (ratio PIB/salariés).

*Le problème aujourd'hui, c'est que l'argent se fait bien payer, pas le travail.*

**L'allongement de la durée de vie sert de prétexte à nous présenter comme incontournable une réforme fondée sur trois possibilités :**

- diminuer le montant des retraites (plus d'un million de retraités sont déjà sous le seuil de pauvreté !!!)
- augmenter les cotisations (difficilement supportable en période de crise)
- augmenter la durée de cotisation (l'augmentation de 9,33% en 8 ans pourrait passer à 12% avec 42 ans de cotisation)

**J'allais oublier l'arme secrète du Medef : reculer l'âge légal du départ :**

- injuste puisque plus de la moitié des travailleurs de 60 ans sont déjà sans emploi, exclus des entreprises contre leur gré,
- inhumaine puisque les sexagénaires-kleenex seraient contraints à rester ou virés selon la toute puissance patronale,
- inefficace puisque les allongements de durée de cotisation pour une retraite à taux plein jouent déjà ce rôle de retardement du départ.

**De quel droit retirer au salarié de 60 ans le choix entre l'amélioration de sa retraite et le sauvetage de sa santé ?**

**Reste à faire payer encore plus les fonctionnaires :** au nom d'une prétendue équité, on voudrait remplacer la base de salaire de fin de carrière (6 derniers mois) par la moyenne des 25 meilleures années comme dans le privé ;

- alors que la carrière des fonctionnaires est croissante,
- alors que le calcul des services liquidés n'a rien à voir (un mi-temps donne 4 trimestres par an dans le privé mais seulement 2 dans le public) et pénalise en particulier les temps partiels des fonctionnaires (tant pis pour les mères de famille qui n'ont déjà plus de bonification pour enfant depuis 2004 dans le public !),
- Exemple : 15 ans à mi temps et 25 ans à temps plein donnent 160 trimestres dans le privé et 130 dans le public,
- alors que les primes et indemnités ne comptent pas dans les pensions publiques,
- alors qu'il n'y a pas de retraite complémentaire dans le public.

Sur une carrière moyenne de PLP classe normale puis hors classe, ce passage aux 25 ans amputerait la pension d'au moins 25% (plus pour les anciens PLP1).

***On creuse volontairement le fossé entre recettes et dépenses en supprimant des postes, en défiscalisant les heures supplémentaires, en accordant des exonérations de cotisations patronales, etc, et on pleure ensuite sur le déficit des caisses de retraites.***

Il y a pourtant des solutions :

- donner du travail aux jeunes,
- laisser partir les gens en retraite quand ils n'en peuvent plus,
- étendre les cotisations à tous les revenus autres que les salaires.

Il n'y aurait plus de problème des retraites et ce serait le début d'une moralisation d'un capitalisme devenu fou qui mène le monde à sa perte.

**Vous êtes de futurs retraités.  
 Vos enfants aussi  
 si vous préservez leurs droits.  
 Rien n'est fait ! Rien n'est inéluctable !  
 Ne baissez pas la tête !**

**Tout dépend de vous !**

## ETATS GENERAUX DE LA SECURITE A L'ECOLE

SORBONNE, 7 ET 8 AVRIL 2010

Les Etats Généraux de la Sécurité à l'Ecole, préparés par un Conseil scientifique, présidé par Eric DEBARBIEUX, ont réuni de nombreux participants : recteurs, inspecteurs, chefs d'établissements, représentants des associations d'éducation populaire, parents d'élèves, syndicats d'élèves et d'enseignants...

Alain Bauer, Criminologue et Président du Conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance, a présenté les conclusions de la « mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place des familles », commandé par le Ministre de l'Education nationale. Avant d'annoncer ses 31 propositions, Alain Bauer a expliqué comment la mission a procédé :

*« Nous avons entendu, et souvent partagé, les opinions de celles et ceux qui mettent en cause les inégalités sociales, les injustices, le déclassement ou la misère... écouté celles et ceux qui ont aussi souligné la « violence » de l'institution et la complexité de ses règles écrites et coutumières. Mais notre mission ne pouvait se limiter à attendre la révolution ou un changement de toutes les règles sociales, un grand soir qui d'un coup de baguette magique supprimerait la violence en milieu scolaire. Nous avons entendu celles et ceux qui prônent l'excellence et l'autorité, parfois très loin des postures qu'on leur prête quand on ne les écoute pas. **Nous avons écouté et entendu le message des syndicalistes, bien plus intéressant et complexe que la caricature qui en est parfois faite... l'angoisse et parfois la peur des enseignants face à des tensions, souvent localisées, mais de plus en plus fortes, qui dépassent parfois les cas individuels pour devenir des enjeux de sécurité personnelle.... le message des parents, souvent perdus face à un système dont ils pensent qu'il ne les reconnaît pas et leur désarroi face à ce qu'ils considèrent comme des injustices de traitement. Nous aurions aimé entendre la parole des représentants des élèves. Nous avons décidé de ne victimiser personne. La situation actuelle n'est ni la « faute » des parents, ni celle des enseignants. Et si les élèves sont souvent auteurs de troubles, ils en sont presque autant les victimes... Les causes sont multiples et notre projet est de trouver des solutions, pas des coupables. »***

### **Voici les 5 orientations, annoncées par le Ministre Luc Chatel en clôture des Etats Généraux, pour faire reculer la violence en milieu scolaire :**

L'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) sera complétée par de nouveaux indicateurs, déclinée à l'échelle départementale et publiée chaque trimestre. Une enquête nationale de victimation sera réalisée en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance.

#### **2. Construire une nouvelle politique de formation des professeurs et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale**

La formation initiale, la formation pendant l'année de stage des professeurs nouvellement recrutés et la formation continue intégreront des modules spécifiques consacrés à la gestion des conflits, à la prévention de la violence et à la tenue de classe. Les établissements les plus exposés se verront proposer des formations sur site. Enfin, un accompagnement systématique des personnels victimes de violences sera assuré au sein de l'établissement.

#### **3. Renforcer le plan de sécurisation des établissements scolaires**

Luc Chatel va en particulier doubler les effectifs des équipes mobiles de sécurité dans les académies les plus exposées à la violence et développer le partenariat entre l'Éducation nationale et la Justice, avec la désignation de magistrats référents.

#### **4. Responsabiliser les acteurs et redonner du sens aux sanctions scolaires**

Le ministre a en particulier souligné la nécessité de réaffirmer la règle au cœur de la vie scolaire. Ainsi une charte des bonnes pratiques fixera les règles élémentaires de civilité et de comportement et sera déclinée dans les règlements intérieurs. Les élèves perturbateurs pourront être sortis de la classe et placés dans des structures adaptées, aussi longtemps que nécessaire. Dans les cas les plus flagrants où les parents n'assument plus leurs responsabilités, les sanctions en matière d'allocations familiales seront rendues effectives, comme la loi le permet. Luc Chatel a également souligné son intention de veiller au bien-être et à l'épanouissement des élèves. Dans cet esprit, il présentera avant la fin de l'année scolaire un plan santé. Il entend aussi encourager la pratique sportive, notamment dans les établissements les plus difficiles et organiser une conférence nationale sur les rythmes scolaires.

#### **5. Engager des actions ciblées dans les établissements les plus exposés à la violence**

Le ministre entend substituer aux dispositifs existants une nouvelle cartographie des établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat et de violence. Un nouveau programme, baptisé CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) sera créé et expérimenté dans une centaine d'établissements à la rentrée prochaine, avant d'être étendu à la rentrée 2011. Ce programme se caractérisera par des innovations dans le champ de ressources humaines, avec un effort porté sur la stabilité des équipes, dans le champ de la pédagogie avec un large recours aux expérimentations.

**DEBATS...**

**1.** Le besoin de recensement des incidents violents en milieu scolaire a été exprimé par les participants. But : apprendre à ne pas parler de 'climat général de violence' face à un évènement violent ponctuel, reconnaître les lieux où le climat est violent en permanence et nécessitent des actions particulières. Il conviendrait également, comme l'a précisé A Bauer, de prévoir une enquête plus précise sur l'absentéisme, du point de vue quantitatif mais aussi qualitatif (causes). Chacun s'accorde à mettre en garde contre la stigmatisation et la médiatisation des établissements, sensibles et autres...

**2.** Tous les participants ont exprimé l'urgence d'une formation à la prévention de la violence mais aussi plus simplement à la gestion de classe : comment faire cours et évaluer en 2010 pour ne pas générer des situations d'ennui et de désintérêt ? Comment se comporter pour favoriser la communication ? Comment éviter l'escalade en cas de conflit ? A juste titre, les profs se sentent souvent démunis et l'abandon sur le terrain des stagiaires sans formation après la masterisation annonce de vraies catastrophes, évidentes pour tous.

**Les participants ont mesuré la difficulté pour les enseignants qui sont mis en cause dans leurs compétences en cas d'incident violent. Le Snetaa e.i.L a rappelé l'importance de la communication enseignants/chef d'établissement : il est insupportable que ces derniers acceptent que les enseignants soient culpabilisés, et les laissent dans une solitude croissante !**

**3.** Personne, et surtout pas la « mission » menée par A Bauer, n'a réclamé que les effectifs des Equipes Mobiles de Sécurité soient doublés alors même que des postes d'enseignants sont supprimés ! Si, localement, on en est à recourir à ces EMS, il est regrettable de présenter l'action de forces de police comme une indispensable réponse unique et globale. La politique du tout-sécuritaire n'est pas celle plébiscitée lors de ces Etats Généraux : au contraire, beaucoup dénoncent à quel point elle trahit le refus d'un système de prévention de la violence qui positionnerait sur le terrain un nombre suffisant d'enseignants, de surveillants, et autres personnels, correctement formés.

**4.** Des « règles » sont nécessaires dans tout établissement et toute classe. Oui l'enseignant doit pouvoir faire travailler ses élèves en classe et exercer son autorité si nécessaire. Mais là encore, beaucoup ont dénoncé l'excès : la communication et le respect sont nécessairement mutuels. L'autoritarisme, quant à lui, est le plus souvent incompris et peut être source de... violence. Oui le règlement intérieur doit être respecté. Mais la politique de « tolérance zéro » par rapport au règlement intérieur, adoptée dans certains établissements aux Etats-Unis, n'a non seulement pas rendu ces lieux plus sûrs mais a en plus conduit de nombreux élèves définitivement hors du système scolaire : est ce le but ? Venant d'autres pays et d'autres continents, des scientifiques de la « mission » insistent beaucoup sur l'importance de la « sanction positive » : expliquer et impliquer à tous les niveaux (lycée, classe, élève, famille, prof, vie scolaire, direction...). Chacun doit comprendre

son rôle et ses responsabilités dans l'école et le climat qui y règne, la sanction vise alors à 'réparer', l'exclusion devient l'exception. Hélas ici, on préfère « sortir de la classe les perturbateurs » : mais pour en faire quoi ? En Grande-Bretagne, c'est la suppression des allocations familiales aux parents « qui n'assument plus leurs responsabilités » qui s'est révélée un échec retentissant ! On est ici bien loin de la politique d'accueil, d'écoute, de dialogue, bref de communication avec les familles, considérée par la « mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place des familles » d'A. Bauer, comme indispensable à la prévention du malaise et de la violence.

**5.** Personne n'a demandé des établissements CLAIR où l'autonomie pourra aller de l'« expérimentation » à tout va jusqu'au « recrutement des profs par le chef d'établissement » ! Certes un débat a eu lieu sur le recrutement des profs dans les zones difficiles : est-il nécessaire d'être issu de la banlieue pour pouvoir y enseigner en paix ? **Le Snetaa e.i.L, comme d'autres syndicats, a dénoncé les dangers d'un tel postulat.** Si l'on poursuit le raisonnement, qui vient des beaux quartiers serait donc nécessairement enseignant de lycées des beaux quartiers ? Le mélange des populations est indispensable à une meilleure connaissance des différences sociales et culturelles et un apprentissage de la tolérance : gare aux ghettos ! En revanche, il serait préférable d'envoyer sur le terrain des enseignants aguerris et motivés, volontaires pour rester plusieurs années sur le même poste, plutôt que des jeunes débutants... Le Snetaa e.i.L a bien noté que dans son discours, le Ministre a glissé qu'il s'agissait là d'expérimentations mais que ces mesures pourraient être étendues à la rentrée 2011...

**COMMENTAIRES DU SNETAA E.I.L :**

**Souvenez-vous, il y a quelques années, un dispositif avait été mis en place, notamment en Ile de France sur le volontariat pour enseigner en zone « violence ». Quel a été le bilan de cette expérimentation ? Il n'a jamais été fait et pourtant, il est repris comme solution possible !**

Mais il est vrai que l'affectation « locale » des enseignants, outre les enquêtes de victimation, est un des chevaux de bataille de Monsieur DEBARBIEUX.

Personne n'est dupe : les 5 mesures du Ministre étaient écrites avant la réunion de ces états généraux et ce qui a été dit pendant ces deux jours n'y a pas changé grand-chose. Dommage d'avoir mobilisé autant de bonnes volontés pour rien.

Pour rien ? En fait non : le Ministre de l'Education Nationale et celui de l'Intérieur se sont offert une caution, le crédit d'un groupe de scientifiques internationalement reconnus, l'oreille attentive de toute l'Education Nationale. Pour préparer, suivre et évaluer la mise en œuvre de ces orientations, le Ministre de l'Education Nationale va constituer un comité de pilotage et a demandé à Eric Debarbieux et au Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), de le co-présider. Le ministre a, par ailleurs, fixé un rendez-vous de suivi au mois d'octobre prochain. A suivre donc... mais avec des actes au delà des mots.

**A consulter :**  
l'EP n° 385 du  
8/04/10 pour lire  
la contribution  
officielle du  
SNETAA e.i.L aux  
Etats généraux de  
la sécurité.

**Pour consulter  
le compte rendu  
ministériel de ces  
deux journées :**  
<http://www.education.gouv.fr/cid51060/etats-generaux-de-la-securite-a-l-ecole-les-7-et-8-avril-2010.htm>.

## PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT ET FORMATION AU SECOURISME

Au programme de PSE de la classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle, on trouve : *8.3 Gérer les situations d'urgence en cas d'accident*. Des conditions précises sont prévues par le BO : *L'enseignant doit être moniteur de secourisme à jour de ses recyclages. La formation s'appuie sur le référentiel de secourisme en vigueur. Pré-requis à ce chapitre de formation : - Soit PSC1\* (prévention et secours civique niveau 1) : la formation se limite alors au chapitre prévention des risques spécifiques du programme SST\* - Soit SST : la formation se limite alors au recyclage SST.*

Les mêmes exigences apparaissent dans le programme de PSE de CAP.

Des enseignants de PSE ont alerté le Snetaa e.i.L sur les difficultés rencontrées pour mettre ceci en application. Au cours des dernières semaines, nous avons donc sollicité les collègues de biotechnologie pour répondre à une enquête : à ce jour, les réponses reçues proviennent de plus de la moitié des académies, nous pensons donc avoir une idée fiable de la situation globale.

### QUEL EST LE PROBLÈME AU JUSTE ?

Si on en croit le programme, les élèves sont censés arriver en 1<sup>ère</sup> professionnelle avec une formation préalable de secouriste, PSC1 ou SST (secouriste du travail). Or les programmes de 2<sup>nd</sup>e ne comportent pas de secourisme ; on est donc amenés à s'intéresser au collègue.

Là, surprise, une *formation* au secourisme est bien prévue au collège mais la *validation* du PSC1 n'est pas une obligation pour obtenir le DNB : les élèves de 3<sup>ème</sup> peuvent donc entrer en 2<sup>nd</sup>e professionnelle sans ce pré-requis pour la PSE. D'autre part, la formation (*incluse dans aucun programme disciplinaire*) doit être organisée par les collèges, à condition d'avoir les heures disponibles sur la DGH et de faire le choix de les affecter à cette formation ! Enfin, les enseignants qui assurent la formation doivent être « moniteurs des premiers secours » et titulaires de l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 ». Peu de collègues le sont. De plus les enseignants qui le sont n'obtiennent pas nécessairement la décharge horaire adéquate pour assurer la formation aux élèves.

### CONSÉQUENCES POUR LES LP :

Les enseignants de PSE sont donc amenés à assurer avec les « moyens du bord » le complément de formation voire la formation totale au PSC1 au plus tard en 1<sup>ère</sup> professionnelle ! Comment font-ils ?

Les réponses reçues font état d'un véritable cauchemar pour beaucoup de collègues : assurer les 10 heures de formation (par groupe de 12 élèves maximum d'après les textes) peut conduire à un nombre d'heures impressionnant : parfois plus de 200 !! Plusieurs collègues ont obtenu de leur établissement des heures hors cours pour la formation en 1<sup>ère</sup> (plus rarement dès la 2<sup>nd</sup>e) mais parfois à des moments critiquables : samedis matins, vacances scolaires quand le lycée est ouvert, plages libérées sur le service du PLP par les PFMP, et bien entendu heures d'accompagnement personnalisé ! Cette dernière possibilité est d'ailleurs semble-t-il le conseil souvent donné par certains inspecteurs : oublierait-on le rôle de l'AP ? Il n'est absolument pas destiné à faire passer une partie du programme non faite pendant les cours et les IEN le savent. De plus, les enseignants de PSE ne sont pas tous diplômés pour le secourisme et il arrive que personne ne le soit dans l'établissement, certains envisagent donc le recours à des organismes de formation, mais financés comment ? La rémunération s'avère d'ailleurs une autre difficulté : certains collègues ont une promesse d'HSE (notamment dans le cas de l'AP) mais parfois le chef d'établissement compte tout bonnement sur la générosité (et la culpabilisation ?!) des collègues qui n'ont aucune garantie d'une quelconque rémunération !

### L'AVIS DU SNETAA :

**Le Ministère a décidé d'inclure une formation de secouriste de l'école au lycée : intention louable. Depuis 2007, les Rectorats doivent recenser les personnels formés et « organiser ces formations préparatoires, initiales et continues » : pourquoi en est-on, une fois de plus, réduits à se « débrouiller » dans les établissements ? Il est indispensable de donner les moyens (humains et horaires) nécessaires au plus vite. Le Snetaa e.i.L a abordé ce problème lors du dernier groupe de suivi national et a interpellé l'inspection générale SBSSA sur cette question. Notre organisation entend bien faire avancer ce dossier.**

**Merci de continuer à nous faire connaître l'évolution des situations dans vos établissements.**

\*PSC1 : Prévention et Secours civiques (niveau 1)

SST : Sauvetage-secourisme-du-travail

DNB : Diplôme national du Brevet

AP : Accompagnement personnalisé

# ENQUÊTE ENSEIGNANTS PSE

Si vous n'avez pas répondu, votre avis nous intéresse.

Alors n'hésitez pas, renvoyez nous le questionnaire au : SNETAA – 74 rue de la Fédération – 75015 PARIS  
Ou par mail : snetaanat@aol.com - Ou par fax : 01.47.83.26.69

*Des enseignants de PSE ont sollicité le SNETAA sur un problème posé par les nouveaux programmes de bac pro.  
Ces derniers comportent en classe de 1<sup>ère</sup> un module intitulé :*

## PREVENTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL

*Le 3<sup>ème</sup> chapitre « 8.3 Gérer les situations d'urgence en cas d'accident » nécessite en pré-requis pour les élèves d'être titulaires du PSC1 (prévention et secours civique niveau 1), ou du SST.*

*Or, actuellement, à la sortie du collège, les élèves de 3<sup>ème</sup> n'ont pas cette attestation puisque le PSC1 ne fait pas partie des exigences du diplôme du brevet. Cela implique que les élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle n'auront pas le pré-requis en classe de 1<sup>ère</sup>.*

*A moins que les lycées professionnels n'organisent eux-mêmes la formation au PCS1 !*

*Il semble que ce soit déjà le cas dans certains établissements. Mais comment et sur quels moyens ? Afin d'en avoir une idée nous vous demandons de bien vouloir compléter ce petit questionnaire le plus précisément possible. Merci d'avance !*

NOM prénom : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_ Académie : \_\_\_\_\_

**1-** L'établissement organise-t-il une formation au PCS1 pour les élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle ?  
 oui  non

**2-** Comment les sessions de formation sont-elles réparties sur l'année ?  
Cela pose-t-il des difficultés par rapport à l'organisation de l'année scolaire et notamment aux PFMP ?

**3-** A quel moment la formation a-t-elle lieu ?

- pendant les cours de PSE  
 pendant les heures d'accompagnement personnalisé  
autre moment : \_\_\_\_\_

**4-** Combien de groupes de formation PSC1 sont-ils nécessaires pour tous les élèves de l'établissement ?

**5-** Qui assure cette formation ?

- le prof de PSE  l'infirmière  
 un autre prof  2 personnes en binôme : \_\_\_\_\_

**6-** Comment ces personnes sont-elles rémunérées ?

- HSE  
 récupération des heures  
autre : \_\_\_\_\_

**7-** Qui a décidé cette organisation ? Y a-t-il eu des directives officielles ?

## RÉUNION NATIONALE CHEFS DE TRAVAUX

LUNDI 12 AVRIL 2010 AU SIÈGE DU SNETAA PARIS.

Les Chefs de Travaux de plusieurs académies se sont réunis le 12 avril 2010 au siège national du SNETAA-eiL.

Deux objectifs étaient assignés à cette réunion :

Préparer le prochain Congrès national (du 17 au 21 mai à Bussang dans les Vosges) en actualisant les revendications en fonction de l'actualité ;

Préparer une audience prochaine au Ministère sur l'évolution de la fonction.

Cette réunion a été l'occasion de reprendre de manière précise les attributions des Chefs de Travaux dans le cadre de cette fonction.

### COMPTE-RENDU

Dix PLP Chefs de Travaux se sont réunis en groupe de travail lundi 12 avril au siège du SNETAA à PARIS. La journée fût dense et riche en échanges sur les activités quotidiennes et les missions d'un PLP Chef de Travaux. Un constat : les pratiques sont adaptées, variables selon le type de établissement, à savoir de « petit » « moyen » LP, SEP au sein d'un Lycée polyvalent, ou encore des LP au sein d'une cité scolaire regroupant un LEGT.

Le groupe de travail a repris les travaux réalisés au congrès national de La Léchère de mai 2007.

Nous avons repris point par point les demandes explicitées depuis le Congrès de La Léchère et réaffirmées à chaque Conseil National depuis 2007 et jusqu'au dernier en 2009 à Ronce-Les-Bains.

Il est clairement réaffirmé que **le PLP Chef de Travaux ne fait pas partie des personnels de direction et ne souhaite pas y être rattaché**. C'est un **expert technique et pédagogique** qui a sa place dans l'équipe de pilotage de l'établissement. A ce titre, le nom de « Chef de Travaux » n'est plus adapté et **Conseiller Technique et Pédagogique (CTP)** serait le plus approprié car il n'a pas la connotation de Chef, il ne fait pas référence au corps des personnels de direction.

Cette nouvelle appellation serait plus parlante au sein des EPLE mais également auprès des partenaires extérieurs avec qui le Conseiller Technique et Pédagogique est en contact permanent, en particulier avec les acteurs du bassin de formation et du bassin d'emploi.

Il est demandé que le Conseiller Technique et Pédagogique dispose d'un **bureau technique** composé :

- d'un professeur Assistant Technique au « chef de travaux » (ATCT) recruté au sein des enseignants ;
- d'un(e) secrétaire ;
- d'une aide en logistique, magasinage et maintenance.

**Le Conseiller Technique et Pédagogique, dans ces conditions, pourrait, sereinement, accomplir sa mission essentielle d'organisateur, de conseiller auprès du chef d'établissement, d'animateur et de coordonnateur (circulaire n° 91-306 du 21 novembre 1991).**

La reconnaissance de la fonction de Conseiller Technique et Pédagogique, majeure et indispensable au bon fonctionnement d'un établissement technique et professionnel, **exige une revalorisation des conditions salariales :**

- La Notification d'une Bonification Indiciaire (NBI) à 100 points ;
- L'indemnité de responsabilité unique au taux maximal (celle concernant l'effectif à plus de 1000 élèves) ;
- L'accession d'office par liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés ;
- Une fin de carrière à l'indice 821 ;
- L'indemnité de suivi des Contrôles en Cours de Formation (CCF) et l'indemnité d'examen.

Ces indemnités n'ont jamais été revalorisées depuis 2002. Il est urgent de s'y intéresser.

Il convient également de réclamer **une formation adaptée et réelle** du Conseiller Technique et Pédagogique, après son recrutement.

Le conseiller technique est recruté parmi les professeurs expérimentés d'une discipline professionnelle, justifiant d'une ancienneté minimale de 5 ans en qualité d'enseignant, lors du mouvement spécifique national, par lettre de motivation et CV auprès de l'Inspection Générale.

Les missions et leurs limites du Conseiller Technique et Pédagogique ainsi que les activités ne relevant pas de sa fonction, ont été reprises et actualisées en tenant compte des évolutions pédagogiques et de la rénovation de la voie professionnelle de 2009.

Deux représentants des PLP Chefs de travaux du SNETAA Françoise VAISSE, académie de Montpellier et/ou Danièle VIVIER, académie de Reims et/ou Françoise BUREAU, académie de Nantes) accompagneront Christian LAGE, Secrétaire Général du SNETAA, lors du « groupe de travail Chef de travaux » au Ministère, afin de faire valoir nos revendications et avancer sur ce dossier laissé trop longtemps en attente.

## MUTATIONS 2010 : « MOBILITE ! MOBILITE ! VOUS AVEZ DIT MOBILITE... »

### L'OUVERTURE DE LA CAPN S'EST FAITE EN TROIS TEMPS.

• Ouverture officielle lundi 8 mars à 10 h en l'absence de Mme THEOPHILE, DGRH, du jamais vu à ce jour, décidant unanimement les organisations syndicales à boycotter cette ouverture.

• Rendez-vous fut donné pour le mardi 9, où la même DGRH brille à nouveau par son absence.

Les organisations syndicales lisent une déclaration unitaire dénonçant les attaques du paritarisme et leur déclaration individuelle. Mais ils revendiquent la présence et des réponses de Madame la Directrice des Ressources Humaines.

• En réponse, Mme THEOPHILE fait savoir aux élus qu'elle sera présente le lundi 15 mars à 8 h 15 et libre à eux d'être présents à ce rendez-vous.

Mme la DGRH s'est félicitée du succès rencontré par la « cellule info mobilité » et affirme que 99 % des collègues sont satisfaits de ce service. On verra que ce n'est pas notre avis.

Aucune réponse réelle n'a été apportée, les élus ont vraiment le sentiment de n'avoir pas été entendus et le discours n'a porté que sur les restrictions budgétaires comme argument à la limitation des capacités d'accueil dans les académies.

Le déroulement de la CAPN fut lui, très lourd, au regard du nombre d'insatisfactions et de motifs de colère qu'il génère. En 2010, le fait de bénéficier de bonifications familiales, séparation, APV, originaire, ou même handicap, ne suffit plus à garantir à un plus grand nombre de collègues la satisfaction de leurs vœux, tant certaines disciplines sont bloquées (ex : Méca Construction, Productique, Mécanique Engins, MSMA, Electronique, Electrotechnique, STMS, Coiffure, Esthétique et tout le tertiaire), et certaines académies « dans le rouge » au niveau budgétaire sont considérées par le ministère comme saturées (ex : Lille, Nancy-Metz, Martinique). Ces blocages n'ont pas permis aux commissaires paritaires d'obtenir toutes les modifications proposées suite à des échanges, les chaînes incluant des propositions dans ces académies bloquées.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, les commissaires paritaires du SNETAA ont obtenu plus de 70 modifications plus favorables aux collègues. Petite victoire, insuffisante mais inespérée quant aux discours d'ouverture de la CAPN. Il reste un sentiment d'insatisfaction malgré le travail réalisé pour argumenter ces échanges. Cela conduit aux conseils nombreux apportés aux collègues insatisfaits, voire dépités, à engager des procédures de recours, demandes de révisions à titre définitif, demande d'ATP (Affectation à Titre Provisoire).

De plus en plus les collègues envisagent des solutions leur permettant de concilier travail et vie de famille et donc de quitter l'Education nationale pour d'autres solutions (disponibilité) détachement dans l'enseignement privé ou dans d'autres ministères, voire la reprise d'une activité professionnelle privée ! Nous n'acceptons pas que le Ministère pousse nos collègues à quitter l'Education Nationale.

Ajoutons à tous ces constats les carnages engendrés par les formes d'information de la cellule info mobilité du ministère (SMS, appels tél., mail, iprof), souvent contradictoires et à l'origine d'un stress énorme pour les candidats, y compris quand leur vœu semble satisfait a priori.

En effet, certains candidats, informés du premier projet de mouvement, ont vu leur affectation se dégrader, du fait de l'introduction par le ministère d'un candidat prenant leur place avec un barème plus élevé. Les motifs sont souvent l'ajout réglementaire de mutations tardives du conjoint, erreur de barème communiquée tardivement par l'académie d'origine...

Ces projets modifiés sont communiqués sans explications aux collègues, voire même en leur laissant croire que c'est le fruit du travail de la CAPN, donc des élus ! Ce n'est pas le cas. Le Ministère doit assumer ses responsabilités !

Les élus dénoncent l'annonce précoce du projet de mutation, suivi de modification(s) qui n'apportent que de la souffrance supplémentaire.

Ce n'est en rien une communication humaine et respectueuse d'un employeur à son employé, puisque seul le résultat de la CAPN est valide !

### Mobilité ? Vous avez dit mobilité ?

Quelles possibilités l'Education Nationale met-elle vraiment à la disposition de ses personnels pour leur permettre d'évoluer et de changer d'académie ? Politique de reconversion ? Projet de seconde carrière ? Accompagnement ?

Les élus du personnel ont vraiment le sentiment d'être les seules ressources que les collègues ont à leur disposition pour les renseigner, les aider, les conseiller et les défendre.

Le SNETAA a toujours revendiqué l'accès au corps des titulaires par concours ! Cela se heurte aux réalités budgétaires qui sont opposées et aux nouvelles modalités de recrutement qui limiteront l'accessibilité des contractuels (mastérisation, règles du mouvement, ...).

## ***DÉCLARATION DU SNETAA-E.I.L. À L'OUVERTURE DES CAPN LE 8 MARS 2010***

Le SNETAA-e.i.L., comme certains syndicats, dénonce les pratiques mises en oeuvre dans certaines académies, visant à remettre en cause le paritarisme, cadre légal jusqu'à ce jour. Il rappelle que cela a obligé des élus PLP snetaa eil à démissionner au niveau académique pour montrer les dysfonctionnements et pour manifester leur désaccord. Des élections ont dû être réorganisées.

Ces remises en cause se traduisent aujourd'hui, à travers :

- la non transmission des documents papier aux organisations syndicales dans les délais prévus,
- la non transmission des besoins académiques et des soldes proposés par le ministère, ne permettant pas une discussion argumentée avec les partenaires sociaux que nous sommes, et donc ne prenant en compte que des réalités budgétaires et non des besoins pédagogiques réels.

Pour la deuxième année consécutive, le ministère de l'éducation, au travers de la cellule « info mobilité » fait informer les collègues du projet de mouvement.

Nous ne pouvons que constater que cela n'améliore pas la situation des candidats à mutations qui stressent encore plus en attendant le résultat définitif, et les incite à chercher l'information pour ceux qui ne sont pas informés par cette cellule, voire à demander des justifications aux élus que nous sommes.

A cela s'ajoute un élément nouveau cette année, nous laissant très perplexes quand au respect de l'éthique et des règles de confidentialité, puisque au moins un syndicat non élu chez les PLP, a transmis le projet de mouvement par mail aux candidats PLP « projet de mouvement inter académique qui nous a été transmis par l'administration » précise celui-ci...

Le SNETAA-e.i.L. n'est pas destinataire des codes d'accès au mouvement des autres corps ! Il est **INACCEPTABLE** qu'un syndicat qui n'a pas d'élu PLP ait les codes d'accès au mouvement PLP et se permette cela ! Nous attendons de connaître les mesures prises par l'administration pour remédier à cela ! Le paritarisme ne sortira pas grandi de telles pratiques !

**L'an dernier à pareille époque, nous demandions le fonctionnement dans le respect des règles ! Cela reste plus que jamais d'actualité !**

### **Pour ce mouvement**

- le SNETAA-e.i.L., comme l'an dernier, dénonce à nouveau , la non prise en compte de situations de handicap reconnues par les MDPH.
- Les rectorats annoncent que les stagiaires sont comptabilisés dans les soldes académiques ! La DGRH peut-elle nous confirmer ces faits ? Si cela s'avérait réel, le mouvement sera bloqué et que restera t il comme capacité à muter pour les titulaires ? Le SNETAA-e.i.L. dénonce cette pratique et revendique que le droit à mobilité soit une réalité !

Le SNETAA-e.i.L. demeure plus que jamais une organisation attentive au paritarisme et au bon fonctionnement du droit à mutation des collègues.

---

## ***DÉCLARATION DU SNETAA E.I.L. AU CTPM DU 10 MARS 2010***

Le Snetaa e.i.L rappelle son opposition à la mastérisation.

Si les modifications de décrets proposées aujourd'hui sont plutôt favorables aux personnels et permettent à un plus grand nombre de présenter le concours, il n'en reste pas moins que de nombreux autres resteront sur la touche pour ce qui est du vivier de recrutement des PLP, dans les spécialités professionnelles.

### **Les conséquences seront :**

- Le non accès de nombreux contractuels, y compris CDI, aux concours.
- Le non accès aux personnels en détachement d'une autre fonction publique, non titulaire du master 2 qui n'est pas obligatoire dans certains cursus (ex : en médecine) ! une modification du texte sur le détachement est d'ailleurs actuellement en cours d'élaboration, prenant en compte cette contrainte supplémentaire qu'est l'obtention du master 2 !
- La précarisation galopante du corps des PLP.

## DÉCLARATION DU SNETAA EIL À LA CAPN DU 16 MARS 2010

Le SNETAA eil, fidèle à ses engagements sur le suivi de la rénovation de la voie professionnelle, rappelle ses exigences pour une rénovation réussie.

Cela passe obligatoirement par :

- Un recrutement de PLP à la hauteur des besoins disciplinaires, et par la mise en place du processus de titularisation des contractuels promis par le chef de l'Etat.

Il n'est en effet pas acceptable de nous opposer le nombre de non titulaires (en particulier CDI) ou les surnombres budgétaires dans une autre discipline ou un autre corps du second degré, pour justifier l'absence d'entrées dans une académie et dans une discipline donnée.

- Par un nombre d'entrées de PLP dans les académies qui doit être à la hauteur des besoins suite à l'évolution des structures et à l'augmentation d'élèves conséquente prévue en LP dans certaines académies.

- Par **l'examen des demandes de PLP sur les postes BTS en LP** (y compris postes spécifiques) conformément au décret modifié de leur statut et relayées cette année par une consigne en ce sens de la DGRH, n'en déplaise à l'inspection générale qui déclare préférer les certifiés sur ces postes ! (certains IG vont même jusqu'à dire que « les PLP concernés n'ont qu'à passer le concours ! »). De quels concours s'agirait-il ?

Nous ne connaissons pas de concours d'enseignants du second degré exclusivement pour les BTS...

- La prise en compte **dans les enseignements obligatoires de la LV2 dans certains bac pro 3 ans et de la PSE** (enseignée par les PLP Biotechnologie) **dans tous les bac pro 3 ans**, doit se traduire par une augmentation des postes nécessaires dans les disciplines correspondantes. Cela améliorera le mouvement par une plus grande possibilité à muter.

- Concernant le mouvement chefs de travaux

- Le SNETAA souhaite que tous les postes vacants soient déclarés dès leur libération afin de ne pas passer par des solutions provisoires pour les pourvoir (cas des faisant fonction).

- Le SNETAA dénonce le non respect du droit à mobilité pour les chefs de travaux titulaires au profit des faisant fonction.

- Le SNETAA a constaté que de nombreux avis sur les candidats n'ont pas été renseignés. Cela ne permet pas d'avoir une vue objective des aptitudes des candidats.

- Les élus SNETAA souhaitent que **le paritarisme vive comme il a vécu jusqu'à ce jour**, leur permettant de jouer leur rôle dans ces CAPN et leur laissant des possibilités d'amélioration du mouvement. Certes les priorités légales le sont aussi pour les élus, mais le droit à mobilité doit aussi être possible pour des conjoints qui souhaitent muter ensemble ; ce n'est pas ce que traduit ce projet de mouvement.

- Le SNETAA dénonce avec force le fait que dans certaines spécialités, particulièrement celles à faible flux, le nombre d'entrants soit insuffisant et ne couvre même pas le nombre de postes précédemment pourvus par des ATP ou des stagiaires en situation. Il est anormal qu'ayant passé le concours et étant enfin titulaires, les stagiaires situation se retrouvent plus en difficulté familiale que lorsqu'ils étaient non titulaires.

Cela n'empêche que des personnels arrivent dans certaines académies en surnombre et qu'à l'inverse l'affectation selon les besoins ne se fait pas dans certaines petites disciplines.

Chacun sait qu'un enseignant bien affecté sera plus performant et plus efficace.

L'institution n'a rien à gagner dans des affectations non souhaitées.

Si la rigueur budgétaire est une réalité que nous subissons tous les jours, que les choix se fassent au moins en accord avec les besoins académiques.

- Le SNETAA EIL remercie le service de la DGRH B22 pour son accueil et sa disponibilité et souhaite garder des relations ouvertes et cordiales.

## **DOSSIER ASH** (*Adaptation Scolaire et Handicap*) **AUDIENCE SNETAA.EIL/MINISTÈRE ÉDUCATION NATIONALE** **DU 9 AVRIL 2010**

Christian LAGE et Gilles CHARLOT ont été reçus en audience sur le dossier de l'ASH et de son traitement en LP, Collèges (SEGPA) et EREA.

Ils ont réaffirmé l'attachement du SNETAA aux élèves en difficultés et aux structures qui les prennent en charge. Le SNETAA fait un lien direct entre le traitement du retard scolaire et la mise en place des nouvelles directives sur l'enseignement professionnel.

Un certain nombre de questions ont été posées et discutées. Le SNETAA attend maintenant des réponses claires.

### **CONCERNANT LES UPI**

- Quid de la rumeur insistante d'une nouvelle circulaire sur les UPI ?
- SEGPA / UPI, qui fait quoi ? Traitement des dérives « locales » des textes en vigueur et objectifs attendus ?
- Prise en charge des élèves d'UPI de collège en SEGPA ?
- Prise en compte du travail de professeur référent en UPI comme une charge de professeur principal et rémunération de celle-ci par la part modulable de l'ISOE ?
- Même traitement en EREA et SEGPA ?
- Revalorisation de l'IFSS (indemnité forfaitaire de sujétion spéciale) ?

### **CONCERNANT LES SEGPA**

- Définition des champs professionnels ?
- Accessibilité à « tous » les CAP du LP ? (ATMFC exemple)
- Adéquation des champs pros et des possibilités de choix en LP sur les secteurs d'orientation ?
- Elargissement et création des CAP proposés en LP ?
- Non orientation en apprentissage( CFA) par défaut de CAP en LP ?
- Prise en compte de la troisième de SEGPA dans l'obtention du CAP ?
- Validation d'acquis transversaux du CAP par les PLP en SEGPA ?

- Référentiel NATIONAL de compétences transversales en SEGPA ?
- Participation du SNETAA à la mise en place du référentiel ?
- Remise en place de la dérogation de travail sur les machines en troisième SEGPA, après 15 ans, pour FORMATION Professionnelle ?
- Mise en réseaux SEGPA/SEGPA, SEGPA/LP, SEGPA/EREA/LP, moyens ?
- Accompagnements des collègues en adaptation et reconversion ?
- Transformations des postes étiquetés en postes à profil ? gestion du mouvement ?
- Disparition de certains étiquetages (exemple METALLERIE) dans les définitions de postes à profil ?
- Création des plateaux techniques ? moyens ? égalité de traitement ?

### **POINTS NON ABORDÉS MAIS IMPORTANTS**

- Traitement des sections atypiques ouvrant à des CAP atypiques en région Parisienne (métiers de la mode, staffeur etc.....) ?
- Effectifs d'atelier à 8 maximum ? non écrit dorénavant dans les textes 2006-2009
- Heures de coordination-synthèse ? tenues ? paiement ? prise en compte en HSA ?

## **ENQUÊTE ENSEIGNANTS AIS - ASH**

*Vous trouverez sur notre site un questionnaire AIS - ASH, celui-ci est important afin que nous sachions ce qu'il en est de la mise en œuvre de la nouvelle circulaire.*

*Le SNETAA-eiL est toujours opposé à celle-ci.*

*C'est pourquoi il a été reçu le 9 avril 2010 par M. LUGNIER, Conseiller Technique à l'Enseignement Professionnel du Ministère de l'Enseignement National.*

*Vous trouverez le questionnement que nous lui avons présenté.*

*Il a insisté sur le fait que tout jeune qui sort de SEGPA doit pouvoir faire un CAP.*

*Nous en sommes d'accord, mais cela ne nous suffit pas, compte-tenu des problèmes posés.*

*Nous comptons sur vos réponses pour envisager de nouvelles actions*

**[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) - [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)**

## AUDIENCE DU MARDI 16 MARS AU MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

Le mardi 16 mars 2010, le SNETAA représenté par Christian Lage, Pascal Vivier et Laurent Hisquin, a été reçu en audience au ministère de l'Outre-Mer par les conseillers des ministres chargés de l'Education Nationale et de l'Outre-Mer M. Fuster et M. Jespère .

Objet de l'audience : Le CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) .

Le ministère de l'Outre-Mer rappelle qu'il est le seul décisionnaire quant à l'obtention d'un CIMM, dans la mesure où il est le dernier à donner son avis après ceux des territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française et du vice-rectorat et de la DES concernés.

Le ministère de l'Outre-Mer assure qu'aucun CIMM n'a été accordé cette année et que cela resterait de l'ordre de l'exception. Il rappelle que l'océanisation des cadres est l'objectif et que l'accord des CIMM aux collègues métropolitains serait de plus en plus restrictif. Même si les territoires n'ont pas encore, sur place, les personnels ayant les compétences nécessaires, ils préfèrent un turn-over de personnels métropolitains ou domiens afin de laisser le temps aux futurs cadres locaux de se former.

Les représentants du Ministère et donc de l'Etat dénoncent les abus du passé où des CIMM auraient été accordés de façon légère voire même avec des critères discutables à l'encontre des objectifs affichés des gouvernements des deux territoires.

A cette occasion, **le SNETAA réitère sa demande de critères justes, objectifs, clairement définis et leur application.**

La DGRH du ministère de l'Education Nationale devrait sortir une circulaire afin de rappeler aux candidats postulant en Outre-Mer que les contrats durent deux ans renouvelables une fois, après quoi on demande une réintégration. Le CIMM n'étant en aucun cas la finalité du contrat !

Le SNETAA en prend acte mais rappelle qu'une circulaire à venir ne peut répondre aux demandes actuellement en cours.

Par ailleurs, le ministère de l'Outre-Mer admet un dysfonctionnement quant à la communication avec les territoires : Par exemple, aucun dossier de demande de CIMM ne lui est parvenu de Polynésie Française alors qu'à notre connaissance nous savons qu'il y en a eu plusieurs. Le territoire n'a donc pas transmis les dossiers pour la mutation inter académique. La Polynésie française n'a pas non plus transmis les dossiers des stagiaires qui devaient quitter le Territoire et donc participer au mouvement, ce qui complique encore davantage « l'exercice difficile » des mutations.

Nous avons aussi été informés sur les dysfonctionnements à Wallis et Futuna : Aucun membre du personnel n'a été informé d'un non-renouvellement éventuel de séjour dans les délais lui permettant de participer au mouvement inter académique (alors que le renouvellement de séjour ne devrait être qu'une simple procédure administrative).

Le SNETAA soutient les collègues qui doivent être avertis en temps et en heure afin de mener à bien leurs démarches administratives dans les délais qui leur sont impartis d'autant plus quand il s'agit d'une mutation.

Lors de cette audience a également été abordé l'enseignement professionnel dans les établissements d'Outre-Mer.

Le conseiller du ministère de l'Education Nationale s'interroge sur la fonction des CETAD en Polynésie française et doute que ces classes de CETAD remplissent les missions annoncées, thème qui revient à nouveau ...

Nous sommes pour le maintien des classes de CETAD en Polynésie française car nous pensons qu'elles répondent aux besoins des élèves îliens. Le SNETAA s'est battu et continuera à se battre pour le maintien de ces structures et la reconnaissance des actions menées pour les jeunes de ces terres à la configuration atypique.

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, nous avons souligné le fait qu'il fallait augmenter le nombre de CAP, élargir l'offre de formation, la rendre plus ambitieuse et adaptée aux besoins locaux, investir dans les secteurs paramédicaux, de l'aide à la personne mais aussi tournée vers les énergies nouvelles. Il faut également ouvrir des classes de BTS pour que ces élèves puissent terminer leurs études avec un diplôme de l'enseignement supérieur.

La réunion s'est déroulée dans un climat serein et a permis de concrétiser la prochaine audience qui aura lieu le 25 mai 2010 avec les conseillers des ministères de l'Outre-Mer et de l'Education Nationale et nos représentants de l'Outre-Mer .

A ce propos, les problématiques étant différentes selon les territoires, nous avons demandé à chacun de nos représentants de préparer son dossier afin que cette audience puisse apporter des réponses précises aux problématiques locales.

## I.T.R. RÉUNION DU 16 AVRIL 2010

Réunion ministérielle sur le rapport du gouvernement remis au parlement faisant suite au relevé de conclusions du 21 novembre 2008 signé par M. Jego et au décret n°2009-114 du 30 janvier 2009 relatif à l'I.T.R qui en suivit.

Les délégations de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ont été reçues séparément par des représentants des ministères de l'Outre-Mer, du Budget et des Affaires Sociales et des Services des Retraites.

La délégation de Nouvelle-Calédonie a été reçue quant à elle au ministère de l'Intérieur de 11h à 15h le vendredi 16 avril puis au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi à 20h30 à la suite de la délégation polynésienne.

Le protocole d'accord prévoyait notamment la mise en place de groupes de travail visant à déterminer un système de compensation équilibré face à la mise en place de l'extinction progressive de l'I.T.R. Or ces groupes de travail n'ont pas eu lieu, « *Les événements des Antilles n'ont pas permis de s'inscrire dans le protocole d'accord en suivant le déroulé des procédures telles qu'elles avaient été convenues* », précisent les représentants du ministère de l'Outre-Mer.

**Le rapport du gouvernement a donc été rédigé sans la tenue des groupes de travail inscrits au**

**protocole d'accord, il doit être remis tout prochainement au parlement.**

**Aucun document sur le contenu de ce rapport n'a pu être remis aux membres des différentes délégations**, le parlement en étant le seul dépositaire, *c'est une contrainte purement juridique*, nous ont annoncé les représentants des services du ministère.

L'exposé partiel du contenu et des conclusions de ce rapport indique entre autre qu'il n'y a pas lieu de mettre en place un système de compensation, et ce, en parfaite contradiction avec les engagements pris par le gouvernement par la signature du secrétaire d'Etat M. Yves Jego.

De même, certains articles du décret n'étant pas conformes en tout point avec les engagements pris lors de la signature du protocole d'accord, les représentants de la délégation ont demandé des ajustements. Ils se sont heurtés à une fin de non-recevoir, même si les échanges du soir laissaient davantage entrevoir une possibilité d'ouverture.

Toutefois, les délégations sont ressorties bien amères au vu de la teneur des échanges. En effet, la conception du dialogue social affichée, jusque là, par le gouvernement sur ce dossier, est pour le moins inquiétante.

---

## AUDIENCE MINISTERIELLE

Les représentants ultramarins du SNETAA, seront reçus en audience par les représentants des ministères de l'Outre-Mer et de l'Education Nationale, le mardi 25 mai 2010, à la suite de notre congrès national. La diversité des problématiques de chaque territoire nous impose d'établir, au préalable, la liste des questions posées, mais chacun pourra ainsi obtenir des réponses précises et complètes.



au service des personnels adhérents :

[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS  
TEXTES, DROITS // CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE  
SITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES  
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)